



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 Avril 2026**

**Le vingt-sept avril deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune**

**Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2026**

**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

*Procurations : 0*

Convocation :

*14 avril 2026*

Délibération Numéro

**2026.27.04.10**

Objet :

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION DE  
CONTROLE DE LA LISTE  
ELECTORALE**

**Membres présents :**

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

**Absents excusés :** Mme COLOMBEL Véronique,

**Secrétaire de séance :**

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

**Auxiliaire de séance :** Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

**EXPOSE**

Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué à posteriori dans chaque commune par la commission de contrôle ([art. L 19](#)) :

La commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La composition des commissions varie en fonction du nombre d'habitants. Toutefois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsque par exemple : *Une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement.* Ce qui est le cas de notre commune.

La commission de contrôle est donc ainsi composée de trois membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué du préfet et un suppléant de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.



**COMMUNE DE  
BEUZEVILLE-LA-GRENIER  
DEPARTEMENT  
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

*Procurations : 0*

Convocation :

*14 avril 2026*

Délibération Numéro

**2026.27.04.10**

Objet :

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION DE  
CONTROLE DE LA LISTE  
ELECTORALE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents (14 Voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

**DESIGNE :**

- **Madame Danielle GEHAN** membre du conseil municipal
- **Monsieur Denis PARIS** délégué titulaire - **Monsieur Philippe Beuzelin** délégué suppléant de l'administration
- **M. Gérard CAPOT** délégué titulaire - **M. Gilles MAILLARD** délégué suppléant du Tribunal de grande instance

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Madame Martine MAILLARD.